GENEVIÈVE PAQUET, LL.B.
Avocate / Lawyer

Le 1er décembre 2010 *'Par courrier électronique'*

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3746-2010
Demande d'autorisation du projet CATVAR

Chère Consœur,

Le GRAME réplique par la présente aux commentaires du Distributeur, datés du 23 novembre 2010, concernant les demandes d'intervention dans le cadre du dossier cité en rubrique.

L'intérêt spécifique du GRAME pour la présente demande, décrit aux paragraphes 8 et 9 de sa demande d'intervention, concerne la réduction de la consommation d'énergie découlant du projet CATVAR, en lien avec les principes de développement durable et les objectifs d'efficacité énergétique découlant notamment de l'atteinte des cibles de la Stratégie énergétique du Québec.

Dans sa correspondance datée du 23 novembre 2010, le Distributeur reproche au GRAME de ne mettre à contribution aucune expertise technique, considérant le « caractère fortement technique » du projet. Toutefois, au paragraphe 20 de sa demande d'intervention, le GRAME annonce son intention de déposer une demande de reconnaissance de statut d'expert à l'égard de monsieur Michel Perrachon, au titre d'expert-conseil en « exploitation du réseau de transport ». En effet, monsieur Perrachon a déjà été un membre actif d'un groupe de travail sur le contrôle de la tension à la Conférence internationale des grands réseaux électriques (CIGRE). L'expérience de monsieur Perrachon, décrite dans son curriculum vitae dont copie est jointe à la présente, ainsi que son statut de membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, lui permettent de comprendre la conception du projet CATVAR, celle-ci relevant du génie électrique, tel que mentionné par le Distributeur dans ses commentaires.

Bien que la demande d'intervention du GRAME indique certains enjeux faisant l'objet d'un intérêt particulier pour d'autres groupes environnementaux, le GRAME souhaite indiquer à la Régie que ses représentants ont discuté avec ceux de l'intervenant

327, boul. Curé-Labelle, suite 104, Fabreville, Québec, H7P 2P2
Téléphone : 514-352-6796 ; Télécopieur : 514-352-6796
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

SÉ-AQLPA concernant le présent dossier et que des efforts seront faits pour continuer les pratiques d'harmonisation et d'efficience déjà amorcées entre ces organismes.

En ce qui concerne l'argument du Distributeur quant à la question de l'allocation des coûts aux bonnes catégories de clients, le GRAME reconnaît que la méthode de calcul de l'allocation des coûts et du juste prix est traitée lors des dossiers tarifaires et non lors de la demande d'autorisation d'un projet d'investissements. Toutefois, le GRAME est d'avis qu'un projet de l'envergure du CATVAR devrait permettre de déterminer l'ampleur des économies et les résultats de ces économies en termes de récurrence. Pour ce faire, la différenciation entre les catégories de clients qui ont des profils de charge différents, de même qu'une croissance des besoins différente, doit être faite dès le présent dossier.

Ainsi, le GRAME entend notamment analyser et déterminer avec plus de précisions d'où proviennent les résultats en efficacité énergétique, puisqu'il semble à priori que les résultats en efficacité énergétique ne soient pas associés à la chauffe des locaux. Le GRAME entend ainsi s'assurer que les projections d'économies d'énergie sont réalistes compte tenu de la clientèle visée et de l'utilisation de l'énergie, sans aborder au présent dossier la question de l'allocation des coûts du projet CATVAR.

Les autres enjeux que le GRAME souhaite aborder, avec la contribution d'un expert-conseil en exploitation du réseau de transport, monsieur Michel Perrachon, sont indiqués dans la demande d'intervention déposée en date du 17 novembre 2010. Suite à ces précisions et pour les motifs invoqués dans sa demande d'intervention ainsi que dans la présente, le GRAME demande respectueusement à la Régie de lui octroyer le statut d'intervenant au dossier R-3746-2010.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser (pour le Distributeur, demandeur)

327, boul. Curé-Labelle, suite 104, Fabreville, Québec, H7P 2P2
Téléphone : 514-352-6796 ; Télécopieur : 514-352-6796
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca